Le 29 septembre 2025

Communiqué de presse

EBD : Pour que l'Assurance Maladie Obligatoire redevienne l'interlocuteur unique des chirurgiens-dentistes

Le SFCD lance une pétition.
Il appelle à l'union syndicale et à la mobilisation de la profession pour que l'Assurance Maladie Obligatoire redevienne l'interlocuteur unique des chirurgiens-dentistes.

Depuis le 1er avril 2025, le nouveau dispositif d'Examen Bucco-Dentaire (EBD), avec le tiers payant intégral obligatoire, entraîne :

- Une violation du secret médical, puisque des données de santé sont transmises aux mutuelles ;
- Une surcharge administrative pour les praticiens, au détriment du temps de soin ;
- Des retards et blocages de paiement, qui fragilisent l'équilibre économique des cabinets.

Le SFCD alerte : il est inconcevable que soit imposé à la profession de violer la loi et de mettre en péril la prévention bucco-dentaire.

Depuis le début des négociations, le SFCD défend une alternative claire : confier à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) le rôle d'interlocuteur et de payeur unique afin de récupérer la part complémentaire auprès des OCAM concernées. Elle seule dispose des outils sécurisés pour gérer les données, assurer les paiements aux chirurgiens-dentistes et se faire rembourser ensuite par les complémentaires santé, le tout dans le respect du secret médical.

Un appel à l'unité et à l'action : quand nos idées sont communes, il faut les porter ensemble dans l'intérêt de chacun et de tous.

Signez la pétition : https://chng.it/jfTfwWHQTS

Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD
Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.